

# La démarche RSE : à portée de main des entreprises libérales



» La Responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises (RSE) n'est pas une pratique nouvelle, mais elle prend de plus en plus de place dans la vie des entreprises. Elle concerne toutes les sociétés, y compris libérales. Mais de quoi parle-t-on exactement lorsqu'on évoque la RSE et comment mettre en place une démarche RSE réaliste adaptée à son entreprise ? Le décryptage de Bénédicte Bury, avocate au Barreau de Paris, présidente de l'UNAPL Île-de-France et spécialiste de la RSE.



La RSE, reconnue comme un véritable enjeu commun européen, est définie par la Commission européenne comme « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ». Il s'agit donc de la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable par la mise en place de pratiques éthiques et du-

rables, et ce sans négliger la compétitivité : « La RSE associe la performance économique à la performance sociale et environnementale dans un cadre de gouvernance partagée et transparente et avec une stratégie des impacts », détaille Bénédicte Bury.

## Tout l'écosystème concerné

La RSE désigne donc une démarche globale dont la norme ISO 26000 donne

les lignes directrices (gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local). Loin d'être l'apanage des grands groupes, « elle est accessible à toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut ou leur secteur, y compris les professions libérales », explique Bénédicte Bury. Comme toutes les réglementations

européennes, la RSE repose sur le principe de proportionnalité et il n'est pas demandé la même chose à une société du CAC 40 et à une PME ou TPE! La RSE est un processus d'amélioration continue que l'on peut commencer petit, l'essentiel étant d'impliquer toutes les parties prenantes ». En effet, elles sont directement impactées et il faut donc les intégrer dans la réflexion stratégique et la définition des objectifs : « tout l'écosystème étant concerné, il faut s'inscrire dans une logique de performance globale », poursuit Maître Bury.

## Les libéraux, acteurs cruciaux

Pour l'experte, « une entreprise peut aider au progrès de la société à chacun de ses pas ». Et cela vaut, bien sûr, pour les entreprises libérales qui « vivent au cœur de la cité. Les professionnels de proximité que sont les libéraux peuvent donc mesurer le(s) besoin(s) et interagir avec tout le territoire. Au cœur des urgences sociétales, notamment environnementales, ils en sont à la fois acteurs et témoins ». Biodiversité, numérique responsable, financements à impact positif, comptabilité socio-environnementale, ... les professionnels libéraux exerceront demain les métiers à impact en plein essor! Cependant, attention à ne pas considérer que la RSE serait ancrée dans l'ADN de ces professions de services : « Nous sommes peut-être plus sensibilisés, mais cela ne signifie pas que le che-


min est fait, nuance Bénédicte Bury. Il ne suffit pas d'exercer une profession vocationnelle pour que la RSE relève de fait de la stratégie d'entreprise ».

## La clé : y aller pas à pas

Pour être efficace, la démarche doit être construite : « il faut se doter de processus, d'une méthode, d'indicateurs pour vérifier et de moyens adaptés. Il ne faut pas se dire que c'est insurmontable : faire une stratégie, c'est établir des priorités, rassure Bénédicte Bury. D'abord établir le diagnostic de ce que l'on fait déjà, parfois sans le savoir. Puis l'écrire pour matérialiser la démarche. Enfin, mettre en place des objectifs à différents termes avec les parties prenantes pour fédérer et partager les résultats ». En pratique, cela peut passer par réduire sa consom-

tion d'eau et d'énergie, isoler les bâtiments et miser sur les énergies renouvelables, améliorer la qualité de vie au travail, mettre en place un management participatif, favoriser la diversité, etc. (Lire également l'article « Local professionnel : les cinq conseils pour se lancer dans une démarche écoresponsable », (page suivante).

Il faut donc absolument prendre le temps de construire une démarche responsable car, au-delà des ambitions européennes, « cela devient aussi une exigence des consommateurs, des clients, des jeunes talents, des financeurs, des assureurs, etc., prévient Bénédicte Bury. C'est certain, les entreprises qui n'auront pas adopté cette démarche vertueuse sont vouées à disparaître... Alors pas à pas, faisons maintenant le chemin en marchant! ».



## » Objectif zéro papier

D'ici 2026, il n'y aura plus aucune facture papier, y compris pour les PME. « Celles-ci sont en effet concernées par l'obligation de facturation électronique qui doit entrer progressivement en vigueur à partir de 2024, explique Christophe Sans, expert-comptable et vice-président de l'UNAPL délégué au Cadre de vie-Technique. En janvier 2026, toutes les entreprises doivent être en capacité d'émettre des factures électroniques, de les transmettre vers des plateformes et de les archiver. Il faut s'en occuper dès maintenant, notamment pour les entreprises libérales qui travaillent avec des grands groupes. »

